



# PLAN 500 000 FORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES POUR LES DEMANDEURS D'EMPLOI

Ce dossier fait partie d'une série de documents consacrés par Centre Inffo à l'action des Régions, collectivités territoriales dans le cadre des compétences qui leur sont attribuées : orientation - formation - développement économique, et par effet induit, l'emploi.

Ces dossiers visent à donner des clés de lecture pour mieux appréhender une thématique. Chacun d'entre eux présente, de façon synthétique, un sujet sous tous ses aspects (pourquoi ? comment ?), pour comprendre rapidement sa traduction sur les territoires.

Ce dossier présente le thème du plan 500 000 formations supplémentaires pour les demandeurs d'emploi. Ce document dresse un tableau général et retrace le parcours qui a amené à leur mise en place.

## SOMMAIRE

**De quoi parle-t-on ?** ..... p. 1

- 1|| À l'origine
- 2|| Objectifs du plan
- 3|| Gouvernance du Plan 500 000
- 4|| Financement du Plan 500 000
- 5|| Point d'étape et bilans

**État des lieux** ..... p. 4

- || Conventions régionales relatives aux 500 000 formations supplémentaires

**Prolongation du plan 500 000** ... p. 4

- 1|| Reconduction en Régions
- 2|| La participation des OPCA

**Ressources** ..... p. 7

- 1|| Sélection d'articles et d'études nationales
- 2|| Sélection d'articles et plan 500 000 en régions-2016

## De quoi parle-t-on ?

### 1 || À L'ORIGINE

Le Plan 500 000 formations pour les demandeurs d'emploi est l'un des volets du « plan d'urgence pour l'emploi » pour lutter contre le chômage, centré sur la formation, l'apprentissage et les aides à l'embauche pour les PME lancé par le président de la République, François Hollande, le 18 janvier 2016.

Ce programme de formation pour 500 000 demandeurs d'emploi repose sur l'idée d'offrir de nouvelles chances à tous. L'enjeu de ce plan est de pourvoir les emplois disponibles et non pourvus du fait du manque de personnel qualifié, et de développer les formations vers les secteurs d'avenir (numérique, transition énergétique, bâtiment, sécurité...) et à la création d'entreprise.

Dans ce cadre, l'Etat prévoyait d'engager un milliard d'euros et de réunir l'ensemble des acteurs pour déterminer les modalités d'application de ce plan.

Les contours du "plan 500 000 formations supplémentaires" ont été fixés lors d'une rencontre le 2 février 2016, entre le président de la République, le premier ministre et les présidents de Région.

Le 29 février 2016, une réunion quadripartite a rassemblé la ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, Myriam El Khomri, la secrétaire d'Etat à la Formation professionnelle et à l'Apprentissage, Clotilde Valter, les partenaires sociaux, le président de l'Association des Régions de France, Philippe Richert, des présidents de Conseils régionaux et le président du Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (Cnefop), Jean Marie Marx, qui ont acté le principe d'une mise en œuvre du plan 500 000.

Lors de cette réunion, avaient été fixés les objectifs du plan, les conditions de réussite et le principe d'une coordination de mise en œuvre territoriale du plan par les régions, de leur engagement dans sa réalisation et d'un suivi associant l'Etat, les Régions et les partenaires sociaux. Les Régions qui souhaitent s'engager dans ce plan avaient à se prononcer avant le 31 mars 2016.

Au sein de Centre Inffo, le Département Régions-Europe-International a pour objet de faciliter une lecture transrégionale des politiques régionales de formation professionnelle et d'apprentissage.



DOSSIER 2  
JUN 2017  
COLLECTION RÉGIONS ET FORMATION

## A noter

Le plan d'urgence pour l'emploi est assorti d'une expérimentation nationale, « Démarche intégrée pour 10 000 VAE pour la qualification et l'emploi au bénéfice des demandeurs d'emploi », devant leur permettre d'obtenir un titre professionnel du ministère chargé de l'Emploi. Cette démarche innovante est pilotée par l'État, en coordination avec les Conseils régionaux et s'appuie sur Pôle emploi et l'Afpa.

Ce plan est également accompagné d'un objectif de 500 000 entrées en contrat de professionnalisation pour les demandeurs d'emploi et de 70 000 accompagnements de demandeurs d'emploi à la création d'entreprise.

## 2 OBJECTIFS DU PLAN

Le plan « 500 000 formations supplémentaires » est lancé officiellement le 1<sup>er</sup> mars 2016, avec pour objectif de doubler l'effort de formation des demandeurs d'emploi d'ici fin 2016, en le portant à un million.

Il doit en particulier englober la réalisation de 300 000 actions de formation pour les personnes en recherche d'emploi sans qualification et/ou de longue durée.

Les formations doivent favoriser le retour à l'emploi durable en répondant aux besoins de compétences des entreprises et des territoires.

## 3 GOUVERNANCE DU PLAN 500 000

Conformément aux compétences qui leur sont dévolues par la loi du 5 mars 2014 et la loi N°107 du 7 août 2015, les Régions se voient confier le pilotage du plan.

Les Régions assurent la coordination du plan sur leur territoire en lien étroit avec l'Etat et les partenaires sociaux dans le cadre des comités paritaires interprofessionnels régionaux pour l'emploi et la formation professionnelle (Coparef).

Ainsi, chaque Région s'engageant dans ce plan doit signer une convention avec l'Etat et les représentants du Coparef.

Pour les Régions qui ne souhaitent pas conclure de convention, la mise en œuvre régionale du plan est confiée à Pôle emploi.

### Modalités de mise en œuvre régionale

La conclusion d'une convention État-Région-Coparef engage la Région à :

- reconduire sur 2016, son propre effort de formation pour les personnes en recherche d'emploi au niveau des réalisations 2015, en nombre d'actions et en montant financier ;
- réaliser en 2016, des formations supplémentaires pour le même public, avec une compensation par l'Etat sur la base d'un coût moyen établi nationalement ;
- un phasage des versements en 3 étapes, afin de garantir l'accélération des dépenses de formation en 2016.

Le suivi de la convention est réalisé en comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (Crefop).

Les Régions ont la charge de répartir les efforts supplémentaires à réaliser avec Pôle emploi.

La mise en œuvre d'une telle convention nécessite une convention entre la Région et Pôle emploi qui définit la part des formations supplémentaires confiée à Pôle emploi, une convention entre la Région et le Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSP) dans laquelle est prise en compte la quote-part régionale de l'abondement des partenaires sociaux pour le financement d'actions de formation pour les personnes en recherche d'emploi.

Au total, le plan « 500 000 formations supplémentaires » a été mis en œuvre dans la majorité des régions. 17 régions sur 18 ont signé la convention avec l'Etat pour la mise en œuvre du plan.

Seule la Région Auvergne-Rhône-Alpes ne s'est pas engagée dans ce plan. Dans cette région, l'Etat, Pôle emploi et le Coparef ont signé

une convention, le 14 juin 2016, prévoyant 33 729 formations supplémentaires pour un financement État/Pôle emploi d'un peu plus de 101 millions d'euros.

## Rôle du Crefop

Le Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP), co-présidé par le président du Conseil régional et le préfet de région et dont les partenaires sociaux sont membres, anime le travail de diagnostic des besoins en compétences des branches professionnelles et des entreprises et analyse l'articulation, dans chaque territoire, entre les besoins d'emplois et de compétences, l'offre formation et les modalités d'information et d'accompagnement des personnes en recherche d'emploi.

Il assure aussi le suivi de la mise en œuvre régionale du plan 500 000.

## 4 FINANCEMENT DU PLAN 500 000

L'Etat a programmé d'investir un milliard d'euros dans ce plan. Cette somme doit être investie d'après une clé de répartition fixée selon l'effort de chaque Région en matière de formation.

Une ouverture de crédit à titre d'avance a été prévue par décret du 2 juin pour l'année 2016, afin de financer le plan.

Ces crédits doivent permettre de verser aux Régions les montants prévus dans les conventions passées avec elles.

La compensation financière de l'Etat s'élève à 3000 euros en moyenne par action de formation. Cette compensation financière est versée aux Conseils régionaux qui peuvent déléguer la réalisation des actions de formation dans le cadre des marchés Pôle emploi.

Les partenaires sociaux financent le plan via le FPSP à hauteur de 130 millions d'euros pour 2016.

## 5 POINT D'ÉTAPE ET BILANS

Un premier point d'étape sur le déploiement du plan 500 000 formations supplémentaires a été réalisé le 28 juin 2016 par la ministre du Travail et la secrétaire d'Etat en charge de la Formation, le président de l'Association des Régions de France (ARF), des présidents de Région et des partenaires sociaux, jugeant l'avancée du plan positive.

Dans le cadre d'une réunion quadripartite organisée par le ministère du Travail, le 7 décembre 2016, il a été décidé de prolonger le plan. A cette date, 945 000 actions de formation étaient engagées ou réalisées. Il a été également décidé que le plan 500 000 devait faire l'objet d'une évaluation précise qui devait donner lieu à un rapport en juillet 2017.

Enfin, un bilan a été présenté le 7 mars 2017 par le ministère du Travail au Crefop. Le plan 500 000 a permis à cette date la mise en place de plus de un million d'actions.

Un rapport d'évaluation du « pla-n 500 000 formations supplémentaires » réalisé par un comité technique d'évaluation (cabinet Amnyos, Orseu et de chercheurs du CCET) a été soumis au bureau du CNEFOP le 5 décembre 2017. Selon ce rapport, les objectifs quantitatifs 2016 ont été atteints grâce à l'importante mobilisation des acteurs de terrain. La mise en œuvre du plan a été pilotée par les Régions qui ont coordonné l'effort supplémentaire. Elles ont délégué la majeure partie des objectifs à Pôle emploi. Ce plan a fait augmenter les taux d'accès à la formation, passés de 10 à 15 % entre 2015 et 2016 et il a le plus bénéficié aux actifs en seconde partie de carrière. Le rapport précise également que la qualité des formations s'est globalement maintenue malgré l'urgence du plan. En revanche, certains organismes de formation ont été fragilisés.

## Quinze Opca s'engagent dans la prolongation du plan 500 000 formations pour un montant de 166 millions d'euros

« Trois semaines après la signature de l'avenant 2017 à la convention-cadre conclue en 2015 entre l'État et le FPSPP [Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels], pour la reconduite de l'effort de formation en faveur des demandeurs d'emploi, la séance d'aujourd'hui officialise les engagements pris par les Opca dans le plan 500~000 sur le premier semestre 2017 ». Myriam El Khomri, ministre du Travail, a présenté en ces termes, mardi 21 mars, la signature par les Opca de la lettre d'engagements qui définit les orientations et les moyens de leur intervention en appui de la prolongation du plan 500 000 formations supplémentaires pour 2017.

Devant l'ensemble des acteurs emploi-formation (représentants des Opca, des conseils régionaux, du Cnefop, du Copanef, de Pôle emploi et des services de l'État), la ministre du Travail a dans un premier temps rappelé que les ministères des Finances et du Travail ont missionné, mi-avril 2016, l'Igas, l'IGF et le CGefi dans le but « d'objectiver l'existence de marges de manœuvre permettant aux Opca d'accroître leur participation à l'effort de formation en faveur des demandeurs d'emploi ». « Je sais que cette demande a pu être mal comprise et interprétée », a indiqué Myriam El Khomri. Mais à la réunion de présentation du rapport de la mission, en janvier dernier, les Opca ont « tous salué la méthode de travail, rigoureuse et partagée, que j'ai voulue transparente ».

### 54 000 actions de formations supplémentaires

Par rapport au travail conduit par la mission, présenté successivement aux partenaires sociaux et aux dirigeants des Opca, le gouvernement a en effet proposé à ceux-ci de s'engager, sur une base volontaire, à contribuer à la dynamique de prolongation du plan 500 000 formations supplémentaires. Aujourd'hui, a fait valoir la ministre, « 15 Opca sont en capacité de s'engager, cela représente près de 54 000 actions de formation supplémentaires, soit 166 millions d'euros avec des objectifs d'utilisation de fonds qui se veulent pragmatiques, en réponse aux préoccupations propres à chacun des secteurs économiques représentés ». En complémentarité du nouvel appel à projet du FPSPP relatif à la formation des demandeurs d'asile et des réfugiés, les Opca ont aussi proposé de dégager des moyens supplémentaires, soit près de 12 millions d'euros. En ce qui concerne les Opca qui ne se sont pas encore engagés dans cette démarche, « il leur appartient de saisir leur gouvernance politique au plus vite, afin de disposer d'un mandat » de négociation portant sur le montant des engagements et la nature des actions à conduire.

La lettre d'intention d'engagements signée par les Opca devra se concrétiser ensuite par la signature de conventions avec le ministère du Travail pour en définir tous les aspects concrets. « Je souhaite que l'ensemble des conventions soient signées avant le 30 avril, afin d'activer les dispositifs et de mettre en œuvre les premières actions de formation », a déclaré Myriam El Khomri.

Peu avant la signature de la lettre, des représentants d'Opca ont présenté leur offre de service et leur capacité à innover pour répondre plus efficacement aux besoins. Par exemple, les engagements de Constructys, Opca de la construction, « s'inscrivent tout d'abord dans un bilan », a souligné David Mazurelle, son directeur général, soit plus de 200 000 salariés formés dans le BTP en 2016. « Nous entendons développer en 2017 un dispositif que nous connaissons bien puisqu'il s'agit de la préparation opérationnelle à l'emploi (POE), en direction des TPE/PME avec un objectif de plus 20 %. Cet objectif est centré sur l'évolution des compétences relative à la transition énergétique pour les publics ouvriers, soit des actions de formation de moins de 200 heures permettant aux entreprises d'embaucher à bon escient dans un contexte de retour à l'emploi dans notre secteur », a exposé David Mazurelle. Le deuxième axe est celui du développement de la professionnalisation. Constructys envisage une progression de 8 % en 2017, avec « un objectif de 10 000 contrats de professionnalisation ». « Nous avons complété le financement de la professionnalisation de façon à assurer la solvabilité des entreprises du BTP pour qu'elles reprennent des jeunes en alternance », a-t-il annoncé.

## Le Plan 500 000 doté de 259 millions d'euros supplémentaires

Le décret 2017-1182 du 20 juillet 2017 le confirme : après les 13 000 contrats aidés supplémentaires (voir notre article), ce sont près de 259 millions d'euros qui vont venir abonder la prolongation du Plan 500 000 formations supplémentaires pour les demandeurs d'emploi en 2017.

Décidé fin 2016, le transfert des crédits affectés au plan d'urgence contre le chômage au financement du prolongement du Plan 500 000 (voir notre article), n'aura donc pas suffi. En conséquence et ainsi que le détaille le rapport de motivation du décret, le ministère de l'Action et des Comptes publics acte l'ouverture de 259 millions d'euros en crédits de paiement pour le financement des dépenses relatives au plan d'urgence pour l'emploi, volet plan 500 000.

### Impact de l'audit des finances publiques

Relevant du programme 103 " Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi " de la mission Travail et Emploi, cette ouverture s'inscrit dans la foulée de l'audit de la situation des finances publiques commandée à la Cour des comptes par le Premier ministre Édouard Philippe, lequel avait souligné l'insuffisance des crédits alloués au prolongement du plan de formation prioritaire en loi de finances initiale.

Alors que le précédent Gouvernement tablait sur 250 000 formations supplémentaires (idem), l'objectif est ramené à 200 000, « en deux étapes » (130 000 au premier semestre 2017, 70 000 au second).

Selon le rapport de motivation, ce sont au total presque 900 millions d'euros qui seront consommés en 2017 par le plan de formation, incluant les reports de charge de l'année précédente. Enfin, le rapport précise que le financement repose sur des annulations d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement de trois programmes relevant du ministère du Travail (programme 103 " Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi " ; programme 111 " Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail " ; programme 155 " Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail. "

Décret no 2017-1182 du 20 juillet 2017 portant ouverture et annulation de crédits à titre d'avance, Journal officiel de la République française no 169 du 21 juillet 2017

# État des lieux

## CONVENTIONS RÉGIONALES RELATIVES AUX 500 000 FORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

RÉGIONS	DATE DE SIGNATURE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	21/04/2016
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	04/04/2016
BRETAGNE	23/03/2016
CENTRE-VAL DE LOIRE	21/03/2016
CORSE	22/04/2016
GRAND EST	18/03/2016
GUADELOUPE	15/04/2016
GUYANE	09/06/2016
HAUTS-DE-FRANCE	23/03/2016
ILE-DE-FRANCE	14/04/2016
LA RÉUNION	30/03/2016
MARTINIQUE	26/04/2016
NOUVELLE AQUITAINE	25/03/2016
NORMANDIE	18/04/2016
OCCITANIE	25/04/2016
PAYS DE LA LOIRE	28/04/2016
PROVENCE- ALPES-CÔTE D'AZUR	23/06/2016



DOCUMENT CONSULTABLE	DÉCLINAISON AVEC PÔLE EMPLOI	NOMBRE D' ACTIONS SUPPLÉMENTAIRES PRÉVUES EN 2016	PROLONGATION 1 <sup>er</sup> SEMESTRE 2017- NOMBRE D' ACTIONS SUPPLÉMENTAIRES PRÉVUES
Pas de convention avec la région Un million de formations pour les personnes en recherche d'emploi déployement en Auvergne Rhône-Alpes, Convention entre l'Etat le Coparef et Pôle emploi	Voir convention plan 500 000	33 729 entrées en formation supplémentaires prévues par Pôle emploi et via FPSP	Pas d'engagement
« Un million de formations pour les personnes en recherche d'emploi », mise en œuvre régionale, Convention entre l'Etat, le Coparef et Pôle Emploi	Avenant n°1 à la Convention de mise en œuvre du Plan « un million de formation pour les personnes en recherche d'emploi » région Bourgogne-Franche-Comté et Pôle emploi du 4 avril 2016	12 000 actions de formation supplémentaires en 2016 prévues par Région et Pôle emploi	Pas d'engagement
Protocole d'accord Etat région Coparef pour la déclinaison à l'échelle du territoire breton du plan 50 000 formations supplémentaires	Protocole d'accord Etat région Coparef pour la déclinaison à l'échelle du territoire breton du plan 50 000 formations supplémentaires	18 896 formations supplémentaires prévues par région et Pôle emploi	6709 formations supplémentaires par la Région et Pôle emploi
« Un million de formations pour les personnes en recherche d'emploi », mise en œuvre régionale Convention entre l'Etat, la Région et le Coparef	Non disponible	11 758 formations supplémentaires prévues par région et Pôle emploi	Pas d'engagement
« Un million de formations pour les personnes en recherche d'emploi » mise en œuvre régionale, Convention entre l'Etat, la collectivité territoriale de Corse et le Coparef	Non disponible	600 places supplémentaires prévues par la CTC	Pas d'engagement
500 000 formations supplémentaires mise en œuvre régionale, Convention entre l'Etat, Région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine et le Coparef	Non disponible	24 965 actions de formation supplémentaires prévues par la région	Pas d'engagement
« Un million de formations pour les personnes en recherche d'emploi », mise en œuvre en région Guadeloupe, Convention entre l'Etat, la Région et le Coparef Guadeloupe	Non disponible	5 316 formations supplémentaires par la région dont 3000 déléguées à Pôle emploi	Pas d'engagement
« Un million de formations pour les personnes en recherche d'emploi », mise en œuvre régionale, Convention entre l'Etat, la collectivité territoriale de Guyane et le Coparef	Convention de mise en œuvre du plan « Un million de formations pour les personnes en recherche d'emploi » convention Etat, CT de Guyane et Pôle emploi Guyane du 9 juin 2016	1 856 actions de formation supplémentaires par la CTG dont 1456 actions déléguées à Pôle emploi	Pas d'engagement
500 000 formations supplémentaires mise en œuvre régionale Etat Région Nord Pas-de-Calais Picardie Coparef et Pôle emploi	Non disponible	33 000 parcours supplémentaires prévues par la région et Pôle emploi	15 661 formations supplémentaires
« Un million de formations pour les personnes en recherche d'emploi » mise en œuvre régionale, Convention entre l'Etat, la région et le Coparef	Non disponible	34 000 places supplémentaires de formation prévues par la région	Refus
500 000 formations supplémentaires, mise en œuvre régionale, Convention entre l'Etat, la région et le Coparef	Non disponible	6 675 entrées en formation supplémentaires par la région	Pas d'engagement
"Un million de formations pour les personnes en recherche d'emploi " mise en œuvre au sein de la collectivité territoriale de Martinique, convention entre l'Etat, la CT de Martinique et le Coparef	Non disponible	798 actions de formation supplémentaires CTM et Pôle emploi	Pas d'engagement
« Un million de formations pour les personnes en recherche d'emploi » mise en œuvre régionale, Convention entre l'Etat, la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes et le Coparef	Non disponible	26 777 formations supplémentaires en 2016 prévues par la région et Pôle emploi	13 389 entrées en formation supplémentaires par la région et Pole emploi
« Un million de formations pour les personnes en recherche d'emploi » mise en œuvre régionale, Convention entre l'Etat, la région Normandie et le Coparef	Non disponible	15 279 actions de formation supplémentaires prévues par la Région et Pôle emploi	Pas d'engagement
Plan régional de mobilisation pour l'emploi et la FP, Etat Région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées et Coparef	Non disponible	30 000 formations supplémentaires en 2016 région et Pôle emploi	Pas d'engagement
Plan de formation pour les personnes en recherche d'emploi mise en œuvre régionale, Convention entre l'Etat, la Région Pays de la Loire et le Coparef	Non disponible	18 737 formations supplémentaires en 2016 prévues par la Région et Pôle emploi	9 369 formations supplémentaires
500 000 formations supplémentaires mise en œuvre régionale, Convention Etat Région Paca	Convention Pôle Emploi Région PACA du 11 avril 2016	27 037 actions de formations supplémentaires en 2016 prévues par la région et Pôle emploi	Pas d'engagement



# Prolongation du plan 500 000

L'Etat a proposé de prolonger le « plan 500 000 formations supplémentaires » et l'effort de financement sur les 6 premiers mois de 2017.

L'objectif annuel de 500 000 formations par rapport à l'année de référence 2015 est reconduit pour la première moitié de l'année 2017.

L'Etat a prévu de s'engager à hauteur d'environ 500 millions d'euros sur 6 mois pour la prolongation du plan.

## I || RECONDUCTION EN RÉGIONS

Chaque Conseil régional doit indiquer s'il souhaite proroger par avenant la convention conclue en 2016.

Une instruction DGEFP du 31 janvier 2017 fixe les modalités de prolongation du volet régionalisé du plan sur le premier semestre 2017 : ainsi, l'engagement régional se fait sur un socle en volume et en montant. Il se fait sur des formations supplémentaires à hauteur de la moitié de l'objectif de 2016 avec un ajustement possible en fonction de la saisonnalité des entrées en formation et de la capacité des acteurs (notamment en fonction des problématiques d'achat de places de formation par le Conseil régional). De plus, la répartition de l'objectif entre le Conseil régional et Pôle emploi peut être modifiée par rapport à 2016.

Au 31 mars 2017, se sont engagées dans la poursuite du plan 500 000, les régions Bretagne, Hauts-de-France, Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire.

### ■ En Bretagne

Le plan 500 000 prolongé en mars 2017 prévoit 6709 formations de plus. La Bretagne s'était engagée en 2016 à 18 896 formations supplémentaires dans le cadre de ce plan. La prolongation du plan 500 000 en Bretagne a été signée par Clotilde Valter, secrétaire d'État chargée de la Formation professionnelle et de l'Apprentissage, en présence de Christophe Mirmand, préfet de région, Georgette Bréard, vice-présidente de la Région à la formation, à l'orientation et à l'apprentissage, Véronique Le Faucheur (CFDT), Yann Lejolviet (Medef), représentant les partenaires sociaux, le 20 mars 2017.

### ■ Hauts-de-France

L'Etat, Pôle emploi et les partenaires sociaux ont signé un avenant le 14 mars 2017 pour prolonger le plan 500 000 jusqu'au 30 juin 2017. L'objectif est de former 15 661 demandeurs d'emploi sur le premier semestre 2017. La Région s'était engagée sur un objectif de 33 033 parcours supplémentaires pour l'année 2016.

### ■ Nouvelle-Aquitaine

Le plan 500 000 formations est reconduit et devient « Plan 165 000 formations » correspondant à 13 389 entrées en formation supplémentaires.

Le plan de la Région pour 2016 a été réalisé à 105 % avec 26 777 parcours supplémentaires.

Le plan acté le 13 mars 2017 est prolongé jusqu'au 30 juin 2017.

### ■ Pays de la Loire

La Région Pays de la Loire poursuit le plan 500 000 formations pour le 1er semestre 2017.

Il est prévu 9 369 formations supplémentaires pour les demandeurs d'emploi au 30 juin 2017.

La Région s'était engagée à réaliser 18 737 formations supplémentaires en 2016.

## 2 || LA PARTICIPATION DES OPCA

Un effort financier est demandé aux partenaires sociaux via le FPSPP pour participer à la formation des personnes en recherche d'emploi.

15 OPCA s'engagent dans la prolongation du plan 500 000 formations et ont décidé de mobiliser leurs fonds propres pour soutenir l'effort de formation des personnes en recherche d'emploi et de certains salariés dans des secteurs économiques confrontés à de fortes mutations économiques. Cet effort s'élève à 166,6 millions d'euros pour un objectif de 54 000 actions de formations supplémentaires.

Ces engagements feront l'objet d'une convention entre l'Etat et chaque OPCA signataire. Cette convention détaille les actions menées pour atteindre les objectifs quantifiés.

### Références juridiques

■ Loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 (JO du 6.3.2014)

■ Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (JO du 8.8.2015)

■ Instruction°DGEFP /PFC/ 2016/ du 8 mars 2016

■ Décret n°2016-732 du 2 juin 2016 (JO du 4.6.2016)

■ Instruction n°DGEFP/MPFQ/2017/37 du 31.1.2017 relative à la prolongation du plan 500 000 formations supplémentaires sur le 1<sup>er</sup> semestre 2017 (non publiée)

■ Lettre d'engagement de 15 OPCA en présence de la ministre du Travail, de l'Emploi de la Formation professionnelle et du Dialogue social du 21 mars 2017.

# Ressources

Les références qui suivent sont une sélection effectuée par le Département régions-Europe-International. Cette liste n'est pas exhaustive. Ces documents sont accessibles ou téléchargeables sur le site de Centre Inffo, à l'adresse suivante :

<https://www.centre-inffo.fr/site-regions-formation/actions-dans-les-territoires/plan-500-000-formations-supplementaires-pour-les-demandeurs-emploi/ressources-2>

## 1 | SÉLECTION D'ARTICLES ET D'ÉTUDES NATIONALES

### La formation des demandeurs d'emploi

Rapport de la cour des comptes, communication à la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire de l'Assemblée nationale, mai 2018

### La mise en place en urgence du plan 500 000 a nu à son efficacité

Mireille Broussous  
Le quotidien de la formation du 4 décembre 2017

### Le Plan 500 000 doté de 259 millions d'euros supplémentaires

Nicolas Deguerry  
Le quotidien de la formation du 25 juillet 2017

### Un bilan qualitatif du Plan 500 000 formations supplémentaires attendu début juillet 2017

Béatrice Delamer  
Le quotidien de la formation du 17 mai 2017

### La prolongation du plan 500 000 formations en question

Dominique Perez  
Le quotidien de la formation du 14 mars 2017

### Quinze OPCA s'engagent dans la prolongation du plan 500 000 formations pour un montant de 166 millions d'euros

Philippe Grandin  
Le Quotidien de la formation, 22 mars 2017

### Les chiffres du plan "500 000 formations supplémentaires", infographie

François Boltz et Sandy Bunel  
L'Info formation n°910 du 15 novembre au 30 novembre 2017,

### Plan 500 000 formations le vrai bilan

Régions magazine n° 134, pp. 37-96, décembre 2016

### Plan 500.000 formations pour les demandeurs d'emploi : un premier bilan positif

ARF, 28 juin 2016

### Plan 500 000 formations supplémentaires pour les personnes en recherche d'emploi

Ministère du travail, 14 avril 2016

### Les régions s'engagent massivement pour le Plan emploi « 500 000 formations »

Michèle Foin  
La Gazette des communes, 5 avril 2016

### Plan 500 000 formations : le choix de la quantité plutôt que de la qualité ?

Blanche Leridon  
Institut Montaigne, 29 mars 2016

## 2 | SÉLECTION D'ARTICLES ET PLAN 500 000 EN RÉGIONS

### Auvergne-Rhône-Alpes

Plan 500 000 : en Auvergne Rhône-Alpes, l'État mobilise 101 M€  
PRAO, avril 2016

### Bourgogne-Franche-Comté

Mise en oeuvre du plan d'urgence pour la formation des demandeurs d'emploi  
Assemblée Plénière du conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, 29 avril 2016

### Convention Plan d'urgence pour l'emploi

Assemblée Plénière du conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté,  
délibération du 18 mars 2016

### Bretagne

Formation et emploi : comment profiter du plan « 47 000 formations pour l'emploi » ?

Conseil régional Bretagne, 20 juin 2016

### Centre-Val de Loire

Loir-et-Cher : formation : une course de longue haleine  
La Nouvelle République, 6 septembre 2016

### Corse

Un million de formations : signature d'une convention entre l'Etat, le Collectivité Territoriale de Corse et le COPAREF, le 22 avril 2016  
Directe Corse, 25 avril 2016

### Grand Est

Le "Plan 500 000 formations" en Alsace Champagne-Ardenne Lorraine  
Directe Grand Est, 13 septembre 2016

### Guadeloupe

Signature de la convention «500000 formations» déclinée pour la région Guadeloupe  
Région Guadeloupe, 15 avril 2016

### Guyane

Plan national "500 000 formations" : quels effets pour la Guyane ?  
Guyane 1ère, 16 septembre 2016

### Hauts-de-France

88 000 formations pour accompagner le retour à l'emploi  
Conseil régional Hauts-de-France, 8 juillet 2016

### Ile-de-France

Plan 500 000 : organismes de formation et prescripteurs réunis pour optimiser les positionnements des publics  
Défi métiers, octobre 2016

### La Réunion

Plan 500 000 formations supplémentaires, signature de la convention régionale de partenariat  
Dossier de presse, Ministère du travail de l'emploi de la formation professionnelle et du dialogue social, 30 mars 2016

### Martinique

Mise en œuvre du plan "1 000 000 de formations" en Martinique  
Préfecture de région Martinique, 19 août 2016

### Normandie

Plan 500 000 - En Normandie, 15 279 actions de formation supplémentaires seront gérées par la Région et Pôle emploi  
Centre Inffo, 21 avril 2016

### Nouvelle Aquitaine

La Région en marche pour la formation des demandeurs d'emploi  
Région Nouvelle Aquitaine, 25 mars 2016

### Occitanie

Plan 500 000 formations supplémentaires : Signature du protocole d'accord relatif au plan régional Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées (LRMP)  
Préfecture Occitanie, 26 avril 2016

### Pays de la Loire

Les Pays de la Loire s'engagent sur le plan 500 000 et la relance de l'apprentissage

Benjamin d'Algerre  
Le Quotidien de la formation, 19 avril 2016

### Provence-Alpes-Côte d'Azur

La région PACA et Pôle Emploi signent un accord de coopération  
Débat formation, 22 avril 2016

